



700, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu (Qc) J3B 5A8
Téléphone : (450) 348-5095 / Télécopieur : (450) 348-5072
Service de garde : (450) 348-5095 poste #5199
Site Web: <http://gerard.csdhr.qc.ca>

Identification de l'élève

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Groupe : _____ Enseignant : _____

En cas d'urgence, contactez : _____

Lien avec l'élève : _____

Téléphone : (résidence) : _____ (travail) : _____

Courriel : _____

Horaire 2019-2020

École St-Gérard

	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6
7h55 – 8h00						
8h00-8h50						
8h50-9h40						
9h40-9h45						
9h45-10h00						
10h00-10h05						
10h05-10h55						
10h55-11h45						
11h45-11h50						
11h50-12h45						
12H45-13H05						
13h05-13h10						
13h10-14h00						
14h00-14h50 (primaire) 14h00-14h32 (préscolaire)						
14h50-14h55						
14h55-15h05						

INFORMATIONS AUX PARENTS

HEURES DE CLASSE

- | | | |
|----------------|------------------|-------------------|
| ▪ Maternelle : | 7 h 55 à 11 h 45 | 13 h 05 à 14 h 32 |
| ▪ Primaire : | 7 h 55 à 11 h 45 | 13 h 05 à 14 h 50 |

FRÉQUENTATION DE LA COUR D'ÉCOLE

La cour d'école est accessible les jours de classe avec surveillance, à compter de 7 h 45 sauf pour les élèves inscrits au service de garde de l'école Saint-Gérard.

Durant la période du dîner, les élèves qui se rendent à la maison ou au restaurant doivent être de retour pour 13 h 00.

DÎNEURS

Les élèves qui dînent habituellement à l'école doivent avoir un billet signé des parents lorsqu'ils dînent à l'extérieur (ex. : au restaurant ou chez un ami).

RETARDS

Il est important que les élèves arrivent à l'heure à l'école et prennent l'habitude d'entrer par la cour. Cela évite bien du dérangement à la secrétaire à l'heure où celle-ci est bien occupée à gérer les absences.

ABSENCES

En cas d'absence, veuillez aviser l'école :

- . Aussitôt que possible, vous pouvez laisser le message sur le répondeur avant l'heure d'ouverture de l'école
- . Entre 13 h et 13 h 15 le midi au numéro 348-5095 poste 0

Veuillez communiquer avec l'école si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse.

Lorsqu'il y a une activité organisée pour les élèves sur les heures de cours, ils sont tenus d'y assister au même titre qu'un cours.

DEPART LE SOIR

Afin d'assurer la sécurité de tous les enfants, nous vous demandons de ne pas changer la façon du retour de votre enfant à moins d'une urgence et de nous en aviser avant 14h.

ASSURANCES

Tous les parents sont invités à se munir d'une assurance pour leur(s) enfant(s). C'est une protection appréciée en cas d'accident. La commission scolaire n'est pas responsable des accidents que peuvent subir les élèves à moins qu'il ne soit prouvé que l'accident soit dû à une négligence de celle-ci.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Afin de participer pleinement au cours d'éducation physique et d'en retirer le maximum de bienfaits et de plaisir, l'élève devra porter des vêtements réservés pour ces cours :

- souliers de course obligatoires bien attachés, sans velcro
- chandail à manches courtes et shorts,
- sac en toile ou autre pour y garder ses vêtements qui doivent être **lavés à chaque semaine**.



Note importante : Pas de bijoux (montres, chaînes,...)

Pour une exemption de plus de 3 cours, un billet médical sera exigé.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Comme certains enfants qui fréquentent notre école sont grandement allergiques aux arachides et aux autres noix, nous demandons votre collaboration en n'envoyant pas d'aliments contenant des noix ou arachides dans les collations et les repas de votre enfant.

POLITIQUE ALIMENTAIRE - COLLATIONS

Depuis quelques années, le gouvernement a mis en place une politique alimentaire dans nos écoles. Comme nous savons tous que l'alimentation joue un rôle important sur le développement de nos jeunes et sur leur réussite scolaire, nous croyons qu'il est important d'accorder une certaine importance aux collations des enfants. Trop d'enfants ont encore des collations remplies de sucre.

SUGGESTIONS D'ALIMENTS	CARACTÉRISTIQUES
Fruits frais (orange, pomme, banane...) Fruits en conserve dans leur jus Légumes crus (carottes, céleri...) Fromage Biscottes ou craquelins Yogourt, yogourt à boire Muffin de grains entiers (blé, son, avoine...) Galettes de farine d'avoine Galettes de riz Compote de fruits Lait, lait fouetté Jus de fruits non sucré	<ul style="list-style-type: none">Aliments légers qui ne gâteront pas l'appétit de l'enfant pour le repas suivant.Aliments nutritifs choisis parmi les quatre groupes d'alimentsAliments qui ne favorisent pas la carie dentaire.
ALIMENTS À ÉVITER	ALIMENTS INTERDITS
Fruits séchés (raisins...) Pouding commercial Carré Rice Krispies Barre granola Breuvage ou boissons à saveur de fruits	Croustilles Pâtisseries Boissons gazeuses Bonbons Chocolat Roulés à saveur de fruits Biscuits sucrés Aliments contenant des noix et/ou arachides

EN TOUT TEMPS

- Les jeux électroniques, les ipods, les cellulaires, les rouli-roulants, les bicyclettes, les patins à roulettes et les trottinettes sont interdits à l'école. Si un enfant apporte un jouet à l'école, celle-ci n'est pas responsable de la perte ou du bris. Aucun échange de cartes ou de jouets sont autorisés.
- Sur la cour d'école, il est interdit de lancer des copeaux de bois, de la neige des roches.
- Je me présente à l'école propre et vêtu(e) convenablement. **Je porte une chaussure sécuritaire.** Les sandales type « gougoune » et les talons hauts sont interdits.



FERMETURE D'ÉCOLE

En cas de tempête ou autre cause entraînant la fermeture de l'école, les élèves et leurs parents sont informés **entre 6h et 7 h 30** par les postes de radio suivants : **BOOM FM (104.1), RÉSEAU TVA, RADIO-CANADA (FM 95.1), MÉTÉO-MÉDIA.**

MATÉRIEL

- L'élève est en tout temps responsable du matériel qui lui est fourni par l'école. Lorsqu'un élève endommage ou brise volontairement le matériel de l'école (vitre, chaise, bureau...), la direction en avise les parents qui en assument le remplacement ou la réparation. Un geste réparateur pourra être exigé auprès de l'élève fautif.
- Dans le but de protéger les livres et le matériel qui lui sont prêtés par l'école, l'élève doit avoir un sac d'école pour les transporter.
- Tous les livres de bibliothèque perdus ou abîmés seront facturés aux parents.
- **Il est recommandé de bien identifier toutes les choses appartenant à votre enfant (sac d'école, boîte à lunch, manteau, etc...).**
- Il est important de vérifier régulièrement les articles scolaires de votre enfant (cahiers, crayons, colle, etc...) et de les renouveler au besoin.
- L'école n'est nullement responsable de bris ou de vol d'objets personnels (ex. : bicyclette).

MÉDIAS SOCIAUX

Les propos tenus sur les médias sociaux qui pourraient avoir des impacts sur l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité des élèves ou des membres du personnel pourraient faire l'objet de sanction, même s'ils ont été tenus en dehors des heures de classe.

MENACE À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES PERSONNES

Toutes menaces à l'intégrité physique portées sur des élèves ou des membres du personnel sont strictement interdites. Dans l'éventualité où de telles menaces étaient proférées, l'élève est passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à une demande d'expulsion de l'école.

INTIMIDATION

Toutes les formes de violence et d'intimidation sont inacceptables à notre école. Si j'ai commis un geste d'intimidation, des mesures d'encadrements et des sanctions seront appliqués par la direction.

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Pour la sécurité de votre enfant, il est primordial de vous stationner en bordure des trottoirs et **JAMAIS EN DOUBLE. Respecter les panneaux de la signalisation routière. Afin d'assurer la sécurité des élèves, nous invitons les élèves à traverser à l'intersection où se trouve le brigadier au coin de la rue Maisonneuve et Dorchester, conformément au code de la sécurité routière. Le matin, tous les enfants doivent entrer par l'entrée de la rue Maisonneuve sauf ceux qui viennent au service de garde. L'entrée principale est réservée aux élèves de l'adaptation scolaire.**

VISITEURS

Afin de contrôler les allées et venues dans l'école et pour assurer la sécurité de vos enfants, tout visiteur doit s'identifier au secrétariat pour obtenir l'autorisation de circuler dans l'école. **TOUTE CIRCULATION DANS L'ÉCOLE EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE LA DIRECTION.**

Si vous venez chercher votre enfant :

- Pendant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat.
- À la fin de la journée, vous devez l'attendre à l'extérieur ou vous présenter au secrétariat par la porte principale.

VOYAGE

Les cas particuliers de demande d'autorisation de s'absenter de l'école pour voyager avec les parents feront l'objet **d'entente préalable avec la direction**. En aucun temps, la passation d'un examen sera déplacée pour répondre à une telle demande.

Si votre enfant s'absente pour des vacances sur le temps scolaire, l'école n'est pas tenue de fournir les travaux et évaluations qui seront faits durant cette période. Ils pourront être remis lors de son retour en classe.

ZONES INTERDITES

- Sur la patinoire, les terrains de tennis et de pétanque.
- Autour de la cabane blanche du terrain de soccer ainsi que les estrades.
- Derrière le chalet des loisirs.

<i>Répertoire téléphonique</i>	
Ecole St-Gérard	450-348-5095
Service de garde	450-348-5095 poste 5199
Commission scolaire Des Hautes-Rivières	450-359-6411
Centre Antipoison du Québec	1-800-463-5060
Centre de prévention du suicide du Haut-Richelieu	450-348-6300 ou 1-866-277-3553 (sans frais)
⌚ lundi au vendredi : de 8 h à minuit ⌚ samedi et dimanche : de 16 h à minuit	télécopieur : 348-7308
CLSC de la Vallée des Forts	450-358-2572 poste 8917
Famille à cœur	450-346-1734
Info-santé (24 h/7 jrs)	450-349-3000 ou 811
Jeunesse J'écoute 4 à 20 ans	1-800-668-6868
S.E.M. (Sensibilisation à l'enfance meilleure)	450-348-0209
Suicide Action Montréal (24 h par jour)	514-723-4000
Tel-Aide	514-935-1101
L'Etoile pédiatrie sociale	450-346-7288 / 514-898-9760
Allô prof (alloprof.qc.ca)	1-888-776-4455

RÈGLES DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES ADMISSIBLES AU TRANSPORT SCOLAIRE

OBJECTIFS : Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

PRINCIPE : Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE : Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus pour l'embarquement et après le débarquement de celui-ci.**

Les parents n'ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

RÉSUMÉ COMPORTEMENTAL SOUHAITÉ

Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m'adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m'abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme.

AU DÉPART

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l'autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

- ① Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j'utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.
- ② Je me rends à l'arrêt d'autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- ③ J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d'autrui. Je n'empêtre pas sur la route en attendant le véhicule.
- ④ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher; je monte dans l'autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ⑤ Au secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il la demande.

EN AUTOBUS

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ont l'entièr responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. Tous doivent les respecter et suivre leurs consignes.

- ① Je me dirige immédiatement à mon siège, je l'occupe et y demeure assis jusqu'à destination sans obstruer l'allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.
- ② Je parle d'un ton normal et j'utilise un langage respectueux. Je m'abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever...).
- ③ Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.
- ④ Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.
- ⑤ Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
- ⑥ Je ne fume pas, l'autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer.
- ⑦ Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l'autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).
- ⑧ J'ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.
- ⑨ Je ne m'adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d'une traversée de chemin de fer.

À L'ARRIVÉE

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d'arriver au point de débarquement. Il faut bien s'organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l'autobus.

- ① J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ② Si je demeure du même côté que l'emplacement de l'arrêt, je m'éloigne de l'autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d'y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.
- ③ Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l'autobus, **jamaïs derrière**, en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y lieu.
- ④ Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus et au besoin dès que j'ai traversé de façon sécuritaire la route.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- ① En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
- ② Je n'endommage pas l'autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis...).
- ③ Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.
- ④ Je peux écouter de la musique à l'aide d'écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.
- ⑤ Je n'utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.
- ⑥ Je ne peux utiliser la sortie de secours à l'arrière de l'autobus pour monter ou descendre du véhicule.

TRANSPORT DES EFFETS PERSONNELS

- ① Le conducteur doit s'assurer que je transporte des bagages à main qui n'entraînent pas la sécurité.
- ② Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.
- ③ Je m'assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.
- ④ Je dois m'organiser pour placer tout mon matériel à l'intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l'intérieur du véhicule.

MESURES DISCIPLINAIRES

- ① Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
- ② Lorsque j'ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d'école.
- ③ Lors du troisième avis écrit, je suis possible d'une suspension de transport de 3 jours.
- ④ Lors du quatrième avis écrit, je suis possible d'une suspension de transport de 5 jours.
- ⑤ Lors du cinquième avis écrit, je suis possible d'une suspension définitive de transport.
- ⑥ En tout temps, si j'ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ÉQUIPEMENTS INTERDITS

- PARAPLUIE NON-RÉTRACTABLE
- TOBOGGAN / TRAÎNEAU
- PLANCHE À NEIGE
- SKIS TrottINETTE
- BÂTON DE HOCKEY ET DE BASEBALL
- PLANCHE À ROULETTES
- SAC ET BÂTONS DE GOLF
- INSTRUMENTS DE GRAND FORMAT TELS QUE : TROMBONE; SAXOPHONE BARYTON; TUBA; COR; GUITARE
- **ET TOUT AUTRE OBJET JUGÉ INAPPROPRIÉ**

NB LES PATINS DOIVENT OBLIGATOIREEMENT ÊTRE MUNIS DE PROTÈGE-LAME ET PLACÉS DANS UN BAGAGE À MAIN.

NB LES ANIMAUX SONT INTERDITS

CODE DE CONDUITE **UTILISATION DU MATERIEL INFORMATIQUE**

Les ressources relatives aux technologies de l'information sont mises à ta disposition pour favoriser tes apprentissages. Cette utilisation est un privilège et non un droit.

- 1- J'utilise avec précaution l'équipement informatique qui m'est assigné.
- 2- Je conserve les paramètres de configuration (programmes, utilitaires, bureau, écrans de veille, etc.) initiaux ;
- 3- Je ne fais aucun téléchargement.
- 4- J'utilise internet pour aller chercher des ressources utiles à mon travail.
- 5- J'utilise le courriel pour recevoir ou transmettre des informations.
- 6- J'utilise les sites de réseaux sociaux (MSN, Facebook, Twitter, etc.) à des fins pédagogiques et avec l'autorisation de l'enseignant(e).
- 7- J'utilise un langage approprié dans mes courriels ou sur les réseaux sociaux.
- 8- Je ne diffuse pas de photo ou de vidéo d'autres élèves sans autorisation.
- 9- Je ne divulgue pas mes codes d'accès et mes mots de passe.

Je suis conscient(e) que la commission scolaire peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés.

Je suis conscient(e) qu'à défaut de me conformer à ces règles, des sanctions pourraient être appliquées telles l'interdiction d'accès aux ressources informatiques de l'école ou toute autre conséquence prévue aux règles de conduite de l'école s'appliquant aux élèves, et ce, selon la gravité de l'infraction.

J'ai pris connaissance de ces règles d'utilisation.

Élève

Date

Parents

Date

La politique et le code de conduite sur l'utilisation des TIC sont publiés sur le site web de la Commission scolaire dans la section Politiques et règlements.